

N°D2016-10.02

République Française  
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

Membres :
En exercice : 20
Présents : 15
Absents : 1
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**L'an deux mil seize et le sept octobre à dix-neuf heures trente minutes.**  
Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/09/2016.

**Présents :** Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, MARCHANT Nathalie, NARDINI Christèle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. ANGELIER Fabrice, DECROZE Emmanuel (arrivé à 19h45), JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

**Excusée :** Mme LANZONI Noëlle (pouvoir à M. ANGELIER Fabrice), MM. BERNEL Denis (pouvoir à M. VUILLEROD René), RIERA Michel Charles (pouvoir à M. BERGER Charles), THEVENON Cyril (pouvoir à M. ANGELIER Fabrice).

**Absent :** CODEX Joël.

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

**Objet : Location de parcelles communales****Monsieur Le Maire :**

- **EXPOSE** au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire des parcelles agricoles : C 969 de 18 a 59 ca, C 1146 de 17 a 77 ca et C1147 de 51 a 28 ca, pour une surface totale de 87 a 64 ca,
- **PROPOSE** Monsieur SOUBEYRAD Arthur, agriculteur à Sillignieu, pour les cultiver,
- **PROPOSE** d'appliquer l'arrêté de l'année 2016, constatant les indices des fermages et leur variation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de louer à Monsieur SOUBEYRAD Arthur les parcelles citées ci-dessus.
- **DECIDE** d'appliquer les tarifs concernant la région Bugey-Valromey en 4<sup>ème</sup> catégorie, au tarif de 54,46 € l'hectare.
- **FIXE** la location annuelle à 47,72 € pour une surface totale de 87 à 64 ca, le prix de location sera révisable chaque année suivant l'arrêté préfectoral constatant les indices de fermages et leur variation.
- **AUTORISE** le Maire à signer avec Monsieur SOUBEYRAD Arthur le bail de location qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame La Sous-préfète de l'Arrondissement de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
BERGER Charles.

Accusé de réception en préfecture
001-200053668-20161017-D20161002-DE
Date de télétransmission : 17/10/2016
Date de réception préfecture : 17/10/2016